

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine-Sarzin (74270)	Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du jeudi 25 septembre 2025 Par suite d'une convocation en date du 5 septembre 2025, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi 25 septembre 2025 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.
Nombre de conseillers : 15 En exercice : 13 Présents : 10 Votants : 12 Délibération n°D_2025_09_25_06	Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Cecon, M. Christophe Comé, M. Julien Langlois, Mme Pierrette Baton Marechal, M. Marc Brunier, Mme Carole Chen, M. Laurent Esteulle, Mme Josiane Masson, M. Christophe Piazzoni Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absents ayant donné procuration : M. Louis Buda à M. Georges Canicatti, M. Jean-Philippe Gecchele à M. Christophe Comé Absent excusé : / Absent : M. Norbert Regard Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Pierrette Baton Marechal est désignée pour remplir cette fonction.

Objet : Dévoiement du réseau d'Adduction en Eau Potable (AEP) secteur Chef-Lieu - Délibération pour autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la nécessité de procéder au dévoiement du réseau d'adduction en eau potable du secteur du Chef-Lieu.

1 - Définition de l'étendue du besoin à satisfaire

Monsieur le Maire énonce les caractéristiques essentielles de ce programme :

Il s'agit de travaux de renouvellement de la canalisation d'eau potable existante qui visent à améliorer le rendement du réseau d'Alimentation en Eau Potable (AEP) de la commune.

2 - Le montant prévisionnel du marché

Monsieur le Maire indique que le coût prévisionnel est estimé par le maître d'œuvre à :

- Scénario 1 :
 - Chiffrage estimé pour la reprise de branchements : 70 000€
 - Chiffrage global estimé : 495 000€
 - Pour un total de 565 000 € HT soit 678 000 € TTC
- Scénario 2 :
 - Chiffrage estimé pour la reprise de branchements : 20 000€
 - Chiffrage global estimé : 445 000€
 - Pour un total de 465 000 € HT soit 558 000€ TTC

3 - Procédure envisagée

Monsieur le Maire précise que la procédure utilisée sera la procédure adaptée.

4 - Cadre juridique

Selon l'article L2122-21-1 du code général des collectivités territoriales, la délibération du conseil municipal chargeant le maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Ainsi, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure et l'autoriser à signer le marché avec le ou les titulaire(s) qui sera (ont) retenu(s).

5 - Décision

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité et à mains levées :

♦ **D'AUTORISER** à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à une procédure adaptée dans le cadre des travaux de dévoiement du réseau d'adduction en eau potable du secteur du Chef-Lieu et dont les caractéristiques essentielles sont énoncées ci-dessus.

♦ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le ou les marché(s) à intervenir.

Des crédits nécessaires seront prévus au budget primitif de l'exercice 2026.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Délibération certifiée exécutoire	Extrait conforme au registre des délibérations.	
	Fait à Contamine-Sarzin, le 25 septembre 2025	
Compte tenu de sa télétransmission le : 29 septembre 2025	Le Maire	Le secrétaire de séance,
De sa publication : 29 SEP. 2025	 	
Et de sa mise en ligne le : 01 OCT. 2025	Georges CANICATTI	Pierrette BATON MARECHAL


